

IFRIS

Appel à candidature bourses post-doctorales 2022

Chaque année, l'IFRIS lance un appel pour recruter des jeunes chercheurs qui effectueront des travaux post-doctoraux au sein d'une de ses équipes.

Positions

L'IFRIS (Institut pour la recherche et l'innovation dans la société (ifris.org) ouvre cette année cinq (5) postes de postdoctorat.

L'IFRIS accueille des chercheurs en sciences, technologie et société dans toutes les disciplines des sciences sociales : histoire, sociologie, sciences politiques, anthropologie, économie, sciences de gestion ou droit.

La STS est comprise dans un sens large, incluant les questions liées à la production et à l'utilisation des sciences et des technologies en sociétés. Les candidats au post-doctorat doivent soumettre des projets de recherche originaux, sur des questions spécifiques liées à : la santé publique, la biomédecine, les sciences agricoles, la sécurité alimentaire, le changement climatique, la biodiversité, les questions environnementales, les TIC, les « big data » et l'internet, la construction historique et sociale des technologies, les risques et leur réglementation, les politiques de développement et de recherche, la distribution mondiale des connaissances, les droits intellectuels et de propriété et le patrimoine mondial, la circulation des connaissances, la construction des politiques publiques de recherche et d'innovation, la gouvernance poly-centrique des sciences et des technologies, les connaissances et le développement local, les régimes de réglementation et la production des sciences et de l'innovation dans la société.

Dans un contexte très difficile pour le monde associatif et avec les évolutions récentes de la prise en compte des acteurs du tiers-secteur de la recherche (TSR) dans la politique de recherche et d'innovation, le Labex SITES et l'IFRIS souhaitent soutenir des projets de co-recherche et de recherches participatives. Ce souhait s'inscrit dans la continuité du soutien de l'IFRIS au travail entrepris par l'ALLISS (alliss.org) depuis sa création. Cet engagement s'inscrit également dans la continuité des assises du tiers secteur (lien= <https://www.tiers-secteur-recherche.org/>) et de l'engagement des acteurs de l'ESR à leurs côtés (lien = <https://uploads.strikinglycdn.com/files/643b5a58-b30c-4126-970b-d64011d5bce3/alliss-synthesessissis.pdf>), Les projets post-doctoraux engagés dans la recherche participative et dans des co-recherches avec des acteurs du TSR sont tout à fait éligibles et donc bienvenus.

Pour votre information, consultez la liste des projets financés par l'IFRIS à ce jour.

Les candidats sélectionnés seront rattachés à l'une des unités de recherche suivantes de l'IFRIS (le nom et l'acronyme sont suivis de l'organisation scientifique à laquelle l'unité est rattachée). A consulter en priorité, les liens du site web pour plus de détails sur ces unités ainsi que le vademecum des bourses postdoctorales.

Liste des unités de recherche de l'IFRIS :

Centre Alexandre Koyré (CAK), CNRS, EHESS, Muséum
Centre Population et développement (CEPED), IRD, Université Paris Descartes
Centre d'Economie de Paris Nord (CEPN), Université Paris 13, CNRS
Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société (CERMES3), CNRS, INSERM, EHESS, Université Paris Descartes
Centre d'Etude des Mouvements Sociaux (CEMS), EHESS, CNRS
Centre de recherche Connaissance Organisation et Systèmes Techniques (COSTECH), Université Technologique de Compiègne

Histoire des Technosciences en Société (HT2S), CNAM
Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales (IRISSO), CNRS, INRA, Université Paris Dauphine
Laboratoire Techniques, Territoires, Sociétés (LATTs), UPEM, Ecole des Ponts, CNRS
Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE), CNAM
Laboratoire Interdisciplinaire Sciences Innovations Sociétés (LISIS), CNRS, ESIEE, INRA, UPEM
Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Science de l'Action (LIRSA), CNAM
Patrimoines locaux et gouvernance (PALOC), IRD, MNHN
Centre d'Etude des Mouvement Sociaux (CEMS), EHESS, CNRS, INSERM

Les candidat.s.es n'ont pas besoin d'avoir une connaissance préalable de ces groupes de recherche. Néanmoins, il peut leur être utile de consulter leurs sites web ou de prendre des contacts. Ces démarches pourraient les aider à concevoir leur projet de recherche.

Des contacts peuvent également être pris par l'intermédiaire de la Direction de l'IFRIS (direction@ifris.org) pour des informations sur cet appel.

Conditions requises

Les candidat.s.es sélectionné.s.es sont recruté.s.es sur la base d'un contrat d'une durée de 24 mois (soit un Contrat à Durée Déterminée selon la norme française en matière de salaire et de statut professionnel). Les contrats commenceront dès que possible après la sélection, en fonction des obligations et engagements antérieurs des candidat.es.s. La prise de poste des candidat.es.s devra intervenir entre le 01 novembre 2022 et le 31 janvier 2023.

Pour être éligibles, les candidat.es.s post-doc doivent être titulaires d'un doctorat ou avoir déjà rempli toutes les obligations pour l'obtention de leur doctorat avant la fin de l'année 2022. Pour les candidats français, le rapport de soutenance sera également requis s'il est disponible.

Dans le cas où le ou la candidat.e n'aurait pas son diplôme à la date de cette présentation, il devra présenter une lettre de référence de son directeur de thèse certifiant qu'il sera titulaire de son doctorat ou de sa thèse de doctorat avant la fin de l'année 2022. Cette lettre doit être fournie au plus tard début juillet 2022.

Attention : si un.e candidat.e est sélectionné.e mais ne respecte pas la date limite du 31 décembre 2022 pour obtenir son doctorat, elle/il perdra le bénéfice de sa sélection.

Eligibilité à une « bourse postdoctorale » selon la loi française

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042738027> :

Gardez à l'esprit que votre contrat post-doctoral doit être conclu au plus tard trois ans après l'obtention de votre doctorat ; Cela signifie entre septembre et décembre 2019 ; puisque la sélection finale sera annoncée en juillet 2022 et que la phase de recrutement commencera en septembre 2022 jusqu'en décembre 2022. Aucun contrat de bourse postdoctorale ne sera établi après décembre 2022. Veuillez vérifier soigneusement votre éligibilité.

Candidatures

Les candidat.s.es devront remplir un formulaire en ligne sur le site web de l'IFRIS et télécharger leur proposition. Celle-ci est composée comme suit :

Une lettre de motivation écrite pour indiquer la manière dont il/elle pense que son projet contribue à l'agenda de recherche de l'IFRIS. Le ou la candidat.e devra indiquer ses anciennes relations avec les unités de recherche de l'IFRIS, si elles existent. Il n'est pas demandé aux candidat.s.es d'indiquer dans quelle unité de recherche de l'IFRIS ils ou elles souhaiteraient être accueilli.s.ies, il est néanmoins possible de le faire.

Un Curriculum Vitae de deux pages. Le CV doit indiquer les diplômes, la trajectoire, les lieux et les institutions où le ou la candidat.e a travaillé et étudié. Les contrats de post-doctorats précédents doivent être indiqués au cas où il y en aurait eu.

Un projet de recherche (pas plus de 10 pages). Le projet doit être rédigé en anglais et comprendre un plan d'activité pour l'ensemble de la période de 24 mois, ainsi qu'un budget prévisionnel. Le projet doit indiquer clairement son objectif, sa méthodologie, sa position théorique, le type et le mode de collecte du matériel empirique, la stratégie de recherche et les résultats attendus. Il doit également indiquer le type de production prévue sur cette période (ateliers, livres, articles ou tout autre matériel envisagé). Les projets originaux et les percées théoriques sont particulièrement bienvenus.

Une liste complète des publications.

Évaluation du projet de recherche

Elle est basée sur quatre points :

- Qualité de la trajectoire académique et de recherche du candidat.
- Qualité du parcours des candidats expérimentés. Les jeunes doctorants sont les bienvenus.
- Originalité scientifique et solidité méthodologique et faisabilité du plan de travail.
- Pertinence par rapport à l'agenda de l'IFRIS et aux orientations stratégiques de recherche

À propos du salaire

Le salaire net de l'IFRIS Postdoc est indexé sur le taux de salaire français des organismes publics de recherche. En moyenne, le salaire net est d'environ 2 000 euros par mois (2465,68 €/mois avant cotisations sociales) selon une fourchette de 1800 à 2100 €/mois.

Le poste de postdoc ouvre droit à la fonction publique de sécurité sociale française. L'accès à la sécurité sociale se fait dès le premier jour avec une souscription rapide. Une assurance maladie complémentaire peut également être souscrite.

Pour la délivrance des visas, le postdoc obtiendra une convention d'accueil spécifique auprès d'un service universitaire et pourra être aidé par le personnel administratif de l'IFRIS à cet effet.



11 février 2022
4 mars 2022

Dates utiles

Ouverture de la déclaration d'intérêt en ligne : 11 février 2022

Date limite pour la réception des propositions : 4 mars 2022

Fin de la phase de présélection : 31 mars 2022

Phase de sélection : processus d'examen international en mai et juin et décision du comité exécutif de l'IFRIS début juillet 2022.

Transmission de la décision aux candidat.s.es pour un retour d'information : fin juillet 2022

<https://technique-societe.cnam.fr/appele-a-candidature-bourses-post-doctorales-2022-1314586.kjsp?RH=13965285875>